

Service Vie Associative Mairie déléguée du Château d'Olonne les Sables 85180 LES SABLES D'OLONNE Tél. 02 51 23 16 00

vie.associative@lessablesdolonne.fr Horaires: 8h30-12h / 13h30-17h30

Cadre réservé à l'administration
Dossier arrivé le
Validation Dir° Vie Asso : Oui Non Observations
AR DI R/Serv Val Def

DOSSIER DE DÉCLARATION D'UNE MANIFESTATION

Attention : cette déclaration ne vaut pas autorisation

L'organisation de chaque manifestation devra faire l'objet de la présente demande adressée au Service Vie Associative au minimum 2 mois avant la manifestation.

Nom de la manifestation	
Date(s) prévisionnelle(s)	
Lieu(x)	
1 - ORGANISATEUR	
I	☐ Association ☐ Administration ☐ Autre
Nom de l'entité	
Nom et qualité du responsable (président, directeur)	
Adresse (siège social)	
CP / Ville	
Téléphone <i>(obligatoire)</i>	Tél. mobile
Courriel	
N° de SIREN / SIRET	
N° d'affiliation	
Société d'assurance couvrar (Attestation à joindre impér	
Personne référente à contacter pour le projet (Nom, Prénom, Tél., Courriel)	

2 - MANIFESTATION

Nature de la manifestati	<u>on</u> :				
Exposition / salon Conférence / Sémina Évènement sportif Vide-grenier / Broca		générale	☐ Loto ☐ Spectacle ☐ Commén ☐ Autre	e (musique, th	éâtre, danse)
<u>Dates et horaires</u> :					
Montage	du	au	de	à	
Ouverture au public	du	au	de	à	
		ardive au delà d'1h du			rains
Démontage	du	au	de	à	
Préciser le		IPTIF DE LA MA les animations er		un programm	ne)
- La manifestation est-e	lle payante ? [OUI NON SI	OUI, PRÉCISEZ LE TA	RIF	
- Avez-vous prévu du sta	ationnement?((parking)		OUI	□ NON
- Avez-vous prévu de gé Si oui, déclaration en	ligne à compl	éter :		_	NON
https://demarches.lessal	olesdolonneen 1	<u>clic.fr/espaces-urb</u>	ains/autorisation-d	<u>de-musique-an</u>	nplifiee-1/
- La restauration est-elle	e prévue sur le	site ?		OUI	NON
- Joignez-vous une Dem (Si oui, annexe à join		ation de débit de b	ooissons temporai	re ? 🔲 oui	NON
- Joignez-vous Déclarati (Si oui, annexe à join		e vente au déballa	ge ? (vide-grenier,e	etc.) 🗌 OUI	NON
- Des marques commerce Il est rappelé que la p (Loi Évin du 10 janvier 1	ublicité sur l'			_	NON

NB: les annexes sont téléchargeables sur le site de la ville (rubrique « Vie Associative aux Sables) : https://lessablesdolonneen1clic.fr/demarches/

3 - PUBLIC Nombre de personnes participant à la manife	estation (staff, bénévoles, exposa	ints, sportifs, sécurité etc.)
Nombre de personnes attendues : Minimu	m	Maximum
4 - DISPOSITIF DE SÉCURITÉ ET DE SEC Rappel: Pour une utilisation classique d'un polyvalente à usage multiple) un membre d incendie et des secours, Dans le cas d'une utilisation de l'espa d'éléments ne faisant pas partie de (Service de Sécurité Incendie et Assista Pour les manifestations de Plein Air ras de prévoir un agent SSIAP 3.	ERP (Etablissement Rec lésigné parmi les organisa ace scénique et/ou de l'établissement, la pr ance à Personnes) est (ateurs sera chargé de la sécurité e l'introduction dans la salle ésence d'un agent SSIAP 1 DBLIGATOIRE.
Quel encadrement de la manifestation avez-	vous prévu ?	
☐ Des membres de l'organisation et		ciété de sécurité e la société :
Décrivez ici votre dispositif de premier secou	ırs (ou joindre un descrip	tif en annexe) :

5 - DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL

Rappel: Pour la sécurité des biens et des personnes, les stands ne doivent pas être montés si la vitesse du vent excède 40 kmh. Le groupement de stands est limité à un maximum de 6 pour respecter l'effectif maximal autorisé (- de 50 personnes).

<i>Désignation</i> et valeur unitaire en ca dégradation du m	s de perte ou	Quantité demandée	Quantité livrée			Quantité demandée	Quantité livrée
Barrière métal	48,50 €			Mange-debout sans housse	69 €		
Barrière plastique	49,90 €			Chaise pliante	22,20 €		
Barrière de chantier	59 €			Stand 3 m x 3 m	869 €		
Table longueur 2 m 20	119 €			Stand restauration 3 m x 3 m 869 €			
Banc longueur 220 cm	69 €			Gouttière inter-stands 32 €			
Oriflamme Ville (2,30 m - 4 m - 5 m)	De 55 à 100 €			Bâche opaque	154 €		
Praticable (modules 2 m x 1 m)	694 €			Grille d'exposition 1 m avec pieds	80 €		
Réglables en hauteur à : 0,20 - 0,40 - 0,60 - 0,80 m	694 €			Grille d'exposition 1,20 m	150 €		
Éléments Podium (hauteur 0,80 m minimum) Surface demandée en m²	612 €/m²			Tribunes (nombre de places)			

Accessoires pour alimentation et éclairage

Désigna	ntion		Quantité	Quantité		Désignation		Quantité	Quantité
<i>et</i> Valeur unitaire en d dégradation d		ou	demandée	livrée				demandée	livrée
Rallonges ordinaires		26 €			Passe-câble (longueur e	es/piétons	11 €/m		
Rallonges avec bloc (10 m)	4 prises	35 €				es/véhicules	68 €		
Rallonges triphasées	S	30 €/m							
- Plexo (prise blanch	-				│ Éclairages stands				
- Hypra (prise rouge	e)								
Le matériel électrique régulièrement. Son un vos matériels éle	utilisation (doit imp							et vérifié
Précisez ici les ma	-		es que vou	s utiliser	ez sur place	e :			
Type d'appareil 1		•	•		Nombre		Puissar	ice	
Type d'appareil 2					Nombre		Puissar	ice	
Type d'appareil 3					Nombre		Puissar	ice	
Type d'appareil 4					Nombre puissand			ice	
Sous réserve de fa Besoin d'un point d Indiquer nombre e Les eaux usées type aucun cas dans le ré	d'eau ? et l'évacua vaisselle d	ÖDU! ation ei doivent	I ∏NOI nvisagée : être évacué	v ées dans I			ettes par	exemple),	mais en
7 – GAZ Des installations a	u gaz mo	ntées ¡	oar vos soi	ns sont-	elles envisa	gées : □ou	I	NON	
Si oui, merci d'ind	iquer les i	installa	tion(s):						
Type d'appareil 1					Nombre		Puissan	ice	
Type d'appareil 2					Nombre		Puissan	ice	
Type d'appareil 3					Nombre		Puissan	ice	
Il est rappelé que les installations de cuisson doivent se tenir à 2 m 50 minimum du public et à 1 m 50 de toute paroi. Prévoir dans tous les cas un moyen de lutte contre l'incendie (couverture anti feu recommandée). Seules les bouteilles de gaz d'un maximum de 13 kg sont autorisées. Elles ne doivent recevoir qu'un seul raccordement par bouteille, être utilisées debout à l'air libre et évacuées dès qu'elles sont vides.									
Prévoyez-vous des	s extincte	urs ? (s	si oui, com	ibien et d	quels types)	□ouī		NON	
8 - LES INSTALLATIONS NON MUNICIPALES PRÉVUES PAR L'ORGANISATEUR La Ville ne peut être tenue pour responsable de dysfonctionnements liés au matériel ou structures qui ne lui appartiennent pas.									
Avez-vous prévu d	l'installer	des ch	apiteaux,	tentes ou	ı structures	gonflables ?	•	OUI [NON
Précisez type					Nombre	2	Dimens	sions	

NB : Pour toutes installations déclarées, joignez impérativement :

- Un plan de situation à l'échelle avec marquage des emplacements des structures et la zone d'encombrement réservée et sécurisée, avec les dimensions (longueur, largeur, hauteur).
- Certificat de conformité de l'installation aux dernières normes en vigueur.

ATTENTION: Toutes les installations et structures peuvent être acceptées sous réserve des conditions climatiques permettant leur montage/démontage et le maintien de leur implantation. Elles sont susceptibles d'être refusées en raison de conditions climatiques défavorables. La responsabilité de l'organisateur peut être recherchée en cas d'accident.

9 - GARDIENNAGE DU MATÉRIEL L'organisateur doit veiller à la sécurité du matériel et des équipements. Gardiennage du matériel prévu par :
10 - ENVIRONNEMENT / HYGIÈNE Gestion des déchets L'organisateur doit veiller à bien gérer les déchets lors de la manifestation afin de limiter son impact sur l'environnement. Demande de containers (750 l) ordures ménagères, nombre
☐ Demande de containers (750 l) tri sélectif (bac jaune), nombre
Le verre devra impérativement être déposé par l'organisateur dans les containers spécifiques de proximité (Point d'apport volontaire).
RAPPEL: La Ville souhaite adopter un plan pour lutter contre le plastique à usage unique, dans un souci de protection de notre environnement. Nous vous remercions de veiller à bannir l'utilisation du plastique à usage unique sur vos manifestations.
Sanitaires En cas de manifestation extérieure, merci de préciser quel type d'équipement est mis en place Toilettes chimiques, nombre Toilettes sèches, nombre 11 - COMMUNICATION Précisez les moyens de communication demandés à la Ville :
Toutes les demandes de communication sont soumises à l'approbation du Service RAPPEL : l'affichage sauvage est interdit sous peine de verbalisation
Réseaux Sociaux OUI NON
Agendas Ville OUI NON
Panneaux lumineux
Planimètres*
* (Format 176x120) : Impression à la charge de l'association si validation par le service Communication
DATE: / /
IDENTITÉ DU DEMANDEUR (obligatoire) : SIGNATURE :